

## Conditions générales de vente

Le Parc Australien est un établissement privé, géré par la société TAM TAM CLUB , chemin des Bartavelles 11090 Carcassonne. Siret : 438 819 260 00011. Le Parc organise des prestations de visites, d'animations et d'ateliers pour tout public.

Il possède toutes les autorisations requises pour l'entretien d'animaux sauvages et l'accueil de public (agrément préfectoraux).

La signature de tout contrat de réservation, implique l'acceptation des conditions générales de vente.

### ⤴ Tarifs :

Les tarifs en cours sont publiés sur notre site internet et sur nos documents papiers destinés aux groupes.

Les devis sont établis sur la base d'un effectif annoncé, la facturation s'établit sur la base du nombre de participants effectifs le jour de la prestation.

Les tarifs étant liés aux effectifs, la facturation peut s'établir sur un prix supérieur à celui annoncé sur le devis , en cas de participants absents.

Les gratuités encadrants sont de 1 pour 4 enfants de maternelles, 1 pour 7 enfants de primaires, 1 pour 9 concernant les collèges ou lycées, 1 pour 5 personnes handicapées, 2 adultes par anniversaire, accompagnateur et chauffeur pour tout autre groupe.

Les encadrants supplémentaires sont payables au tarif normal du Parc.

Une participation forfaitaire aux frais de traitements des déchets est facturée pour chaque groupe pique niquant sur place (éco-participation).

### ⤴ Règlement.

Aucun acompte n'est demandé mais, sauf paiement administratif, le règlement doit impérativement être réalisé sur place le jour de la sortie.

En cas de paiement administratif, le bon de commande est obligatoire. Aucune prestation ne sera effectuée sans ce dernier.

### ⤴ Prestations :

Elles sont choisies par le client mais peuvent être remplacées par l'équipe d'animation pour des questions météorologiques.

Leur durée est indiquée sur tous les supports marketing.

#### ⤴ Pique nique :

Des aires de pique nique protégées sont mises gracieusement à la disposition des groupes. Elles sont équipées de tables et chaises.

Leurs capacités d'accueil est calculée sur le nombre d'enfants réservés .

Ces aires sont proposées gratuitement et ne peuvent donc donner l'objet à aucune réclamation.

#### ⤴ Horaires :

Les horaires précisés sur le contrat de réservation n'ont qu'une valeur indicative. L'organisation réelle des prestations sera dépendante de l'heure d'arrivée des groupes et de la ventilation de ces derniers sur les ateliers. (une inversion des prestations matin/après midi est courante)

Toutes les prestations sont encadrées par des animateurs du Parc.

Les temps de présence libres, sans encadrement du Parc, sont interdits (hors temps de midi, temps d'arrivée et de départ).

Des prestations de demi journée n'ouvrent donc pas droit à une présence du groupe sur la journée.

L'accès à l'intérieur du parc (animaux, jeux...) est interdit durant la pause déjeuner. Le non respect de cette consigne entraîne la responsabilité directe des encadrants du groupe.

#### ⤴ Annulation :

Les pré-réservations se font par téléphone. Elles doivent être confirmées par le renvoi du contrat de réservation vérifié et validé.

Une réservation peut être annulée jusqu'à 15 jours avant la date de réalisation. Passé ce délai, sauf déplacement de date, la prestation est dûe dans son intégralité.

Les annulations ne se font que par écrit ou par mail. Aucune annulation téléphonique ne sera prise en compte pour des raisons d'impossibilité d'identification.

#### ⤴ Annulation pour cause météorologique :

Les annulations pour conditions météorologiques mauvaises annoncées peuvent se faire sans frais jusqu'à la veille de la prestation.

Si l'organisateur décide de maintenir la prestation malgré tout, cette dernière est due quelles que soient les conditions climatiques réelles.

En cas de litige , le tribunal de commerce de Carcassonne est seul compétent.